



**Agglomération de
Sainte-Marguerite-Estérel**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # AG-056-2025

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel :

QUE le règlement # AG-056-2025 intitulé : « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt au montant n'excédant pas 7 389 972 \$ pour des travaux de réfection du chemin Masson entre le chemin de Sainte-Marguerite et le chemin d'Entrelacs et la rue des Lilas* » a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation : 20 avril 2026

Avis de motion : 20 avril 2026

Adoption du règlement : 19 mai 2026

Le règlement # AG-056-2025 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 28 octobre 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 13 juillet 2026.

Anne-Julie Bergeron
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Anne-Julie Bergeron, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 13 juillet 2026 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Anne-Julie Bergeron, greffière